

Comité de pilotage 2023



Lundi 23 octobre 2023
Maison de l'Eau, Jû-Belloc



Augustin CRETON

Ordre du jour:

- Ouverture du COPIL - *SMAA*
- Election de la structure porteuse – *Région Occitanie*
- Election du président du COPIL – *Région Occitanie*
- Présentation et rappels concernant le site Natura 2000 Vallée de l'Adour - *SMAA*
- Point sur le transfert de compétence Natura 2000 Etat/Région – *Région Occitanie*
- Bilan des actions effectuées depuis le dernier COPIL (avril 2022) - *SMAA*
- Perspectives 2024 et association des membres du COPIL dans les actions à venir - *SMAA*
- Collation offerte

Ouverture du COPIIL: *le mot du président*



Lundi 23 octobre 2023
Maison de l'Eau, Jû-Belloc



Patrick FITAN
Président du COPIIL
Vice-président du SMAA
Maire de Plaisance du Gers

Transfert Etat/Région

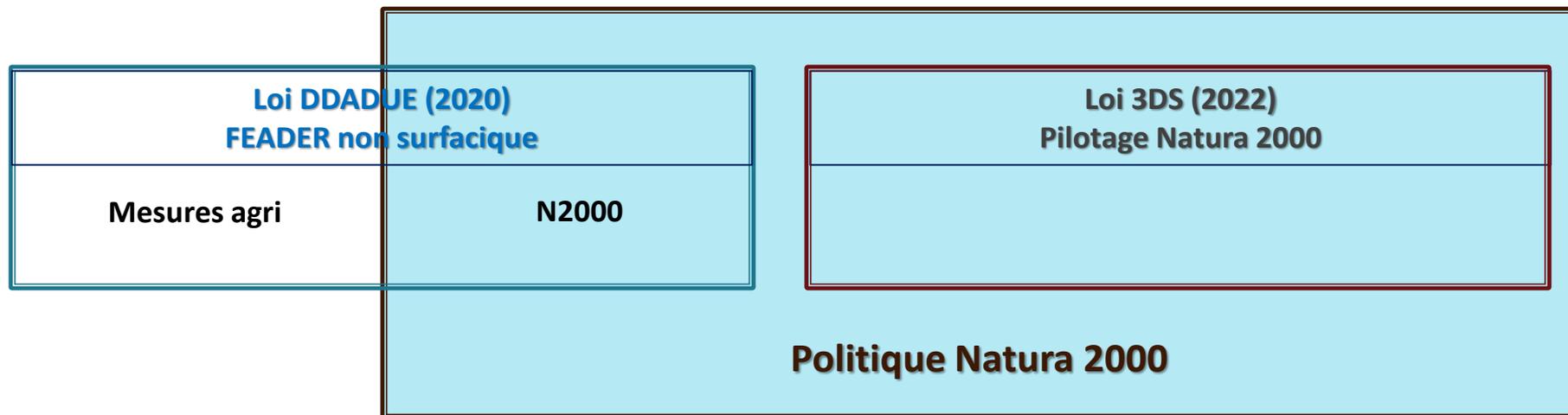


Lundi 23 octobre 2023
Maison de l'Eau, Jû-Belloc



La Région Occitanie
Nathalie LAMANDE
Veronica LEON
Vincent BONEU

Le transfert de compétences à la Région



Décret du 30 décembre 2022 relatif à la décentralisation de la gestion des sites Natura 2000 exclusivement terrestres



L'organisation en Occitanie

Responsable de service
Nathalie LAMANDE
(Montpellier)

Pôle administratif

2 instructrices (+1 ?)

2 à Montpellier (+1 ?)

1 à Toulouse

1 assistante (Montpellier)

Pôle Technique

7 agents

1 agent à Montpellier

1 agent à Millau

2 agents à Toulouse

1 agent à Narbonne

1 agent à Cahors

1 agent à Tarbes





Missions relatives à la politique Natura 2000
Décentralisation de la gestion des sites 100% terrestres aux régions

Missions conservées par l'Etat

Décentralisation aux Régions



Les rôles de chacun

Le COPIL et sa présidence:

- Organe **décisionnel**, garant de la **concertation** locale
- **Relai** auprès des acteurs du territoire
- **Pilote** mise en œuvre et suivi actions du Docob (oriente, priorise, évalue...)

La structure porteuse :

- **Assistance administrative** pour le compte du COPIL (organisation COPIL, demandes de financement, marchés sous traitance...)
- Mise en œuvre des actions **d'information, communication, sensibilisation** du DOCOB
- **Missions techniques** (prospection, accompagnement technique et administrative des contrats, suivi scientifiques, appui à l'évaluation des incidences...)
- Bilan annuel des actions, programmes prévisionnels, évolutions du Docob le cas échéant



Les rôles de chacun

L'autorité administrative / autorité de gestion Région:

- **Garante** de la bonne mise en œuvre du dispositif / objectifs du site
- Conduit la **procédure de désignation** des collectivités porteuse et présidences Copil
- Dirige les démarches **d'évaluation et révision** des Docob
- Pilote les dialogues de **gestion budgétaire** annuels avec les structures porteuses et **finance** les programmes et actions contractuelles
- **Instruit les demandes d'aides** du FEADER (animation et contrats) et **contrôle** leur bonne exécution
- Conduit les procédures de **marchés publics** (sites orphelins)
- Assure **l'accompagnement technique, administratif et réglementaire** auprès des collectivités animatrices



Election de la structure porteuse



Lundi 23 octobre 2023
Maison de l'Eau, Jû-Belloc



La Région Occitanie
Nathalie LAMANDE
Veronica LEON
Vincent BONEU

Election du Président



Lundi 23 octobre 2023
Maison de l'Eau, Jû-Belloc



La Région Occitanie
Nathalie LAMANDE
Veronica LEON
Vincent BONEU

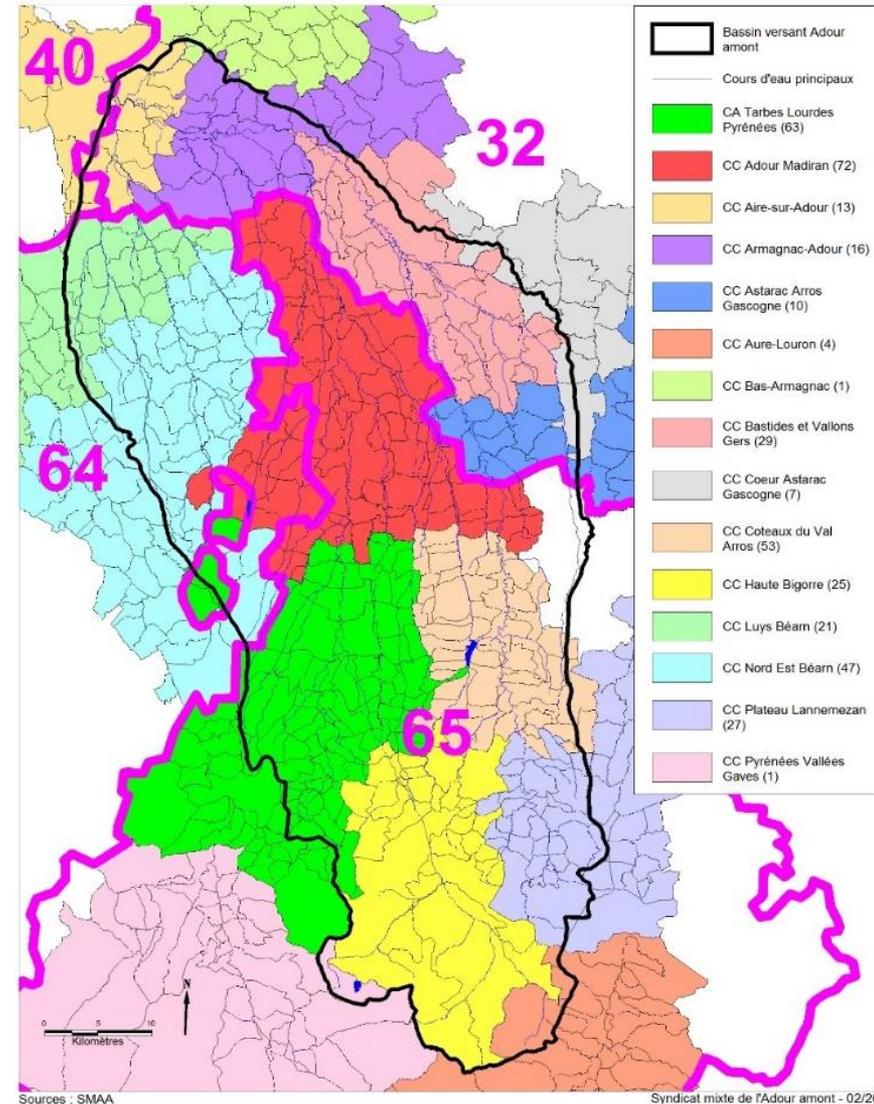
Pour rappel: le SMAA

La vocation générale:

Contribuer à la gestion de l'eau, des milieux aquatiques, et des inondations et d'assurer, le cas échéant, la maîtrise d'ouvrage d'études et de travaux pour le compte de ses membres dans ses domaines de compétences.

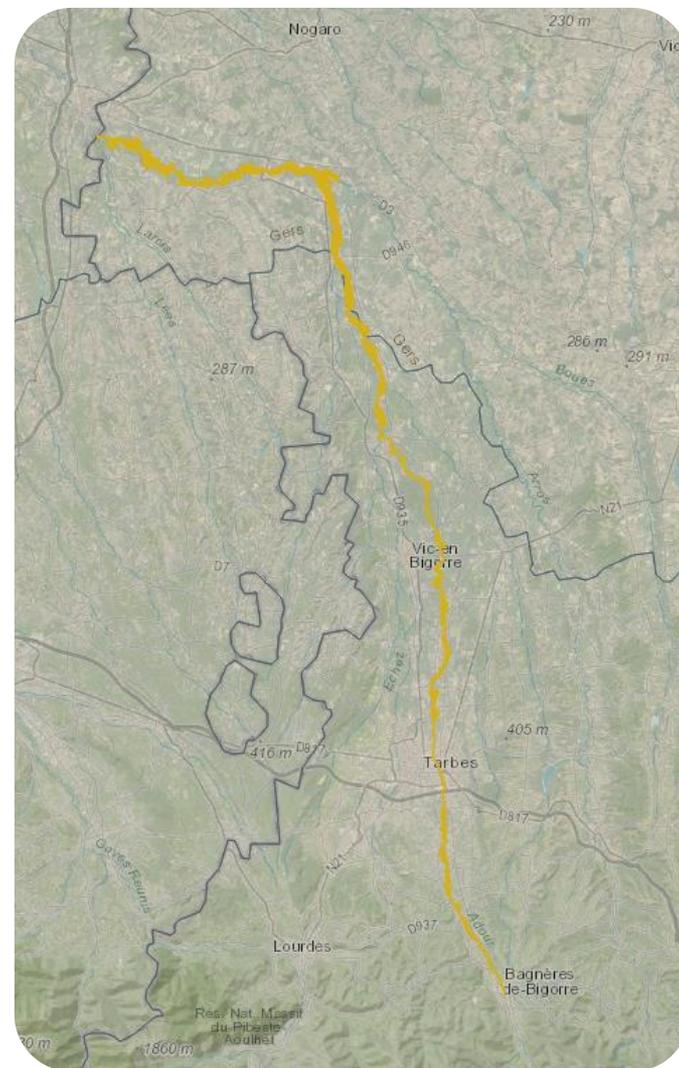
Quelques chiffres:

- 16 agents
- 15 EPCI
- 389 communes
- 2 839 km²
- 2 régions / 4 départements
- 1 400 km de cours d'eau (masses d'eau)



Le site *Vallée de l'Adour*

- **Création**: par Arrêté ministériel du 13 avril 2007.
- **DOCOB**: Validé par Arrêté Préfectoral le 5 avril 2011.
- **2 695ha** pour environ **150km** linéaires.
De Bagnères de Bigorre à Barcelone du Gers.
- **54 communes** (36 hautes-pyrénéennes, 18 gersoises).
- Emprise: lit mineur et forêts alluviales du lit majeur.
- ZSC: **8 habitats** & **19 espèces** d'intérêts communautaire.
- 10 novembre 2020: SMAA désigné **structure porteuse**.
- 1^{er} septembre 2021: embauche d'un **mi-temps dédié**.



Source INPN

Objectifs de conservation du site

- O1- Maintenir et restaurer la **diversité des milieux** aquatiques et des habitats connexes
- O2- Atteindre une eau de **qualité** favorable à la faune et à la flore
- O3- Atteindre une **quantité** d'eau favorable à la faune et à la flore
- O4- Améliorer les pratiques de gestion des forêts
- O5- Améliorer les pratiques de gestion des terres arables
- O6- **Adapter les travaux** à la présence d'habitats sensibles
- O7- Limiter les espèces envahissantes



- O8- Conserver et recréer les **habitats prairiaux**
- O9- Améliorer la **libre circulation** des espèces
- O10- Conserver et recréer les **corridors** écologiques
- O11- Informer et former les professionnels et **sensibiliser** le grand public
- O12- Améliorer les **connaissances** sur les espèces et les habitats
- O13- **Animer** et **mettre en œuvre** le Docob
- O14- Mettre en place des outils de **suivi**

Les outils de mise en œuvre

Les contrats Natura 2000

- Diagnostics personnalisés
- Financements jusqu'à 80% (voir 100% si dérogation)
- Aide au montage administratif des dossiers et accompagnement avant pendant et après l'exécution du contrat

La Charte

- Engagement de « bonnes pratiques »
- L'ensemble des propriétaires peuvent bénéficier du « label » Charte Natura 2000

Mesures hors contrats

- Etudes complémentaires
- Animation territoriale et sensibilisation tout public

Les Mesures Agri-Environnementales

- Dépôt d'un nouveau PAEC (septembre 2023)
- Diagnostics personnalisés des exploitations et formation des contractuels
- Indemnités par an et par ha



Sur la base du volontariat

Bilan avril 2022 – octobre 2023

- Accompagnement à la **clôture** des contrats en cours depuis 2018.
- Relance d'une **dynamique de réseau**: prise de contacts avec différents acteurs, participation aux réunions territoriales, rencontres régionales Natura 2000.
- **Accompagnement** post coupes impactantes en forêt alluviale.
- Suivis d'espèces; **Fluteau nageant, Cistude d'Europe**.
- **Convention** entre Nature en Occitanie (NEO) et le SMAA
- Dépôt d'une candidature de **PAEC** sur le périmètre du site (septembre 2023).
- Action de **sensibilisation** (Marsac, Horgues, Estirac...).
- Conception d'un nouvel outil de sensibilisation: **l'exposition « les trésors de l'Adour »**.
- Echanges réguliers avec les techniciens rivières et utilisation des outils/suivis du SMAA au profit du site: **campagne ULM annuelle, survols drones...**
- **Suivis de chantiers**
- Mise en place du **binôme Président/Animateur**
- Réponses aux différentes **sollicitations**; propriétaires, pétitionnaires...
- **Formations**
- **Gestion administrative du site**: dossier de subventions/paiements, recherche de financements extérieurs.



Bilan avril 2022 – octobre 2023



Focus sur l'accompagnement à la suite de coupes impactantes :

- Ripisylves/boisements alluviaux peu protégés par la réglementation.
- Habitats & espèces fragiles + manque de communication auprès des propriétaires et des exploitants.
- Tendance de conversion des ripisylves en plantations homogènes.
- /!\ la gestion sylvicole n'est pas systématiquement incompatible avec les enjeux du site.

Bilan avril 2022 – octobre 2023

Focus sur l'accompagnement à la suite de coupes impactantes:

→ Accompagnement ayant abouti à :

- une **journée de sensibilisation** auprès des agents d'Alliance Forêt Bois (40/32/64), en partenariat avec le Syndicat Adour Midouze. (thématique « *Les milieux alluviaux: enjeux et bonnes pratiques* »)
- une **meilleure intégration des enjeux Natura 2000** dans le devenir des différents secteurs concernées.
- de **nouveaux automatismes à pérenniser**: échanges préalables en amont des chantiers.

A l'avenir, l'animation du site Natura 2000 doit permettre de dupliquer ce type d'action dans l'intérêt des boisements alluviaux, des propriétaires autant que des exploitants.



Bilan avril 2022 – octobre 2023

Focus sur la convention NEO/SMAA:

- Intitulé: « *Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la gestion des milieux naturels sur le territoire du SMAA* »
 - Besoin de l'animateur: monter en compétence et « formation continue » sur certains enjeux du site: **Cistude d'Europe, Cuivré des Marais, etc.**
 - Acquisition de matériels et **retours d'expériences** concernant la mise en place et le suivi **de dispositifs de protection des sites de pontes de la Cistude d'Europe.**
- **S'entourer des personnes ressources pour répondre à des besoins précis, dans l'intérêt des enjeux et objectifs de conservation du site.**



Bilan avril 2022 – octobre 2023

Focus sur la future exposition « Les trésors de l'Adour »:

- Sensibiliser les riverains au **riche patrimoine local**.
- Format: bâche imperméable de 200x80cm montée sur support métallique.
- **6 premières bâches**: 1 carte schématique du site, 5 milieux principalement rencontrés (*fleuve, mégaphorbiaies, prairies, boisements, eaux stagnantes*).
- A découvrir en **autonomie ou animée** par le SMAA.
- A **compléter annuellement**: projets avec les scolaires et riverains du territoire sur des focus espèces.

Les exemples présentés ici ne sont pas des versions finales.

Bilan avril 2022 – octobre 2023

Focus sur les formations effectuées:

- Validation de la formation « Amélioration de la prise en compte du Desman des Pyrénées dans les procédures environnementales – **attestation de capacité à rechercher l'espèce** » (CEN Occitanie).



- Végétations naturelles et leur place dans les habitats d'intérêt communautaire ainsi que dans les principales séries de végétation (CBNPMP/CBNSA)



Perspectives 2024

- **Relance** de la contractualisation.
- Mise en route et animation du **PAEC**.
- Suivis d'espèces; **Cuivré des Marais, Desman des Pyrénées, Fluteau nageant, Cistude d'Europe**. Amélioration des connaissances.
- Déploiement et **animation de l'exposition**.
- Organisation d'une journée « *Ripisylves: bonnes pratiques* » à destination des communes concernées par le site ?
- Poursuivre le **porter à connaissance** des enjeux du site. Mettre à jour le document **d'évaluation d'incidence**?
- Mise à jour de SIN2.



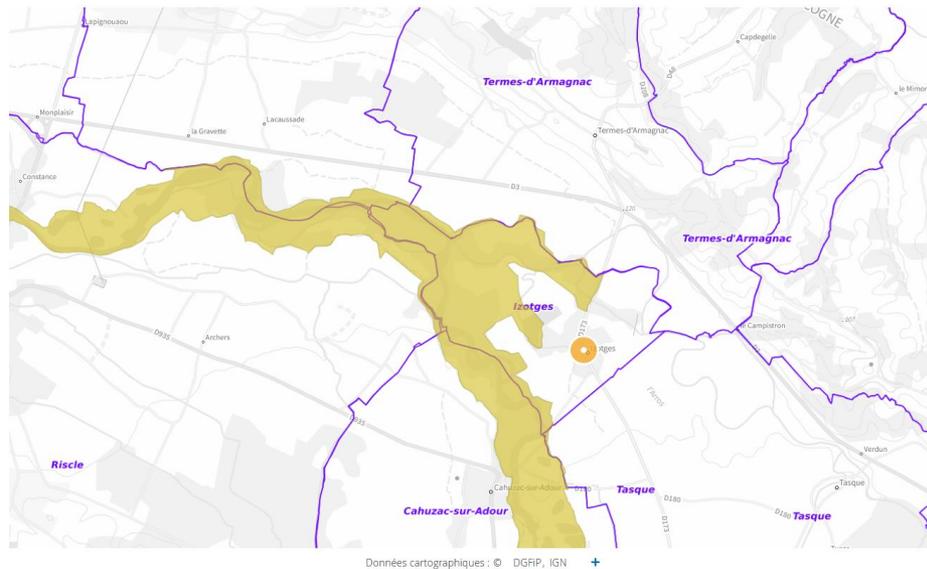
Info complémentaire: la dotation

Dotation de soutien pour la protection de la biodiversité et pour la valorisation des aménités rurales

- La loi de finances pour 2022 a modifié et élargi le périmètre d'éligibilité de la dotation aux communes dont plus de **50%** de la surface est située dans une aire naturelle protégée, telle qu'un site Natura 2000 (contre 60% auparavant).
- Le plafond minimum est également passé de 1000€ à **3000€**.
- Aucune obligation concernant l'utilisation de la dotation

→ Elle représente tout de même une opportunité pour les communes de mettre en place un projet favorable à la biodiversité.

→ Une seule commune concernée sur le site « Vallée de l'Adour »: **lzotges**



Des questions?



Pour solliciter l'animateur:

Augustin CRETON

a.creton@adour-amont.fr

06 08 57 44 42



SMAA:

facebook

www.adour-amont.fr

Merci

de votre attention!



Pour solliciter l'animateur:

Augustin CRETON

a.creton@adour-amont.fr

06 08 57 44 42



SMAA:

facebook

www.adour-amont.fr